



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU
JEUDI 26 JANVIER 2023

PROCES-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Jeudi 26 Janvier 2023

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

MME MASSI	M. DE SAINT-SERNIN
M. CAVANNA	MME AUDIBERT
MME TURBATTE	M. BONNET
M. TAINGUY	MME CHAMBON
MME PIN	M. MORENO
M. JEROME	MME BERARD
MME ANDREOTTI	M. CHARRETON
M. CAZAUX	MME DEPALLENS
MME JANVIER	M. MASCARO
M. MAHALI	MME GHERARDI
MME MONDONE	M. LE BERRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. CHENEVARD	MME PASQUALI-CERNY
MME LEVY	MME DRIDI
M. LEONI	MME LAYEC
M. TROUILLAS	MME DIR
M. RAYNAUD	M. PELISSOU
MME GENETELLI	MME VALLIORGUES
M. TANGUY	MME VEYRAT-MASSON
M. GUTIERREZ	MME DIAZ
MME JOUVE	M. DHO
M. CAMPUS	M. KOUTSEFF
M. BONNEFOY	MME ROUSSEL
MME MANZANARES	MME SABARLY
M. BROCHOT	M. NAVARRANNE
MME BIZAT	M. LEROY
M. PARDIGON	MME BRUNEL
MME FORTIAS	M. DE UBEDA
M. PELLETIER	M. DEPALLENS
MME MOUSSAOUI	MME MUSCHOTTI

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022.....	5
COMPTE RENDU DES DECISIONS.....	5
EDUCATION	6
ENFANCE.....	7
RESSOURCES HUMAINES.....	8
FINANCES.....	13
MEDIATHEQUES	35
PROPRIETES FONCIERES	36
JEUNESSE	37
SPORT	38
TRAVAUX COMMUNAUX.....	41

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 26 janvier à 9 heures 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— *La séance est ouverte à 9 H 00* —

M. FALCO :

Mes chers collègues, il est 9 heures, je déclare donc ouverte notre séance publique.

Si vous le permettez, je vais demander à notre benjamine du jour, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— *Madame VEYRAT-MASSON, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal* —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Monsieur TAINGUY devrait arriver.

Mme AUDIBERT	Elle a donné son pouvoir à M. LE BERRE ;
Mme CHAMBON	Elle a donné son pouvoir à M. MORENO ;
Mme BERARD	Elle a donné son pouvoir à M. JEROME ;

Monsieur TROUILLAS devrait arriver également.

Madame GENETELLI va arriver aussi.

Mme JOUVE	Elle a donné son pouvoir à Mme MASSI ;
Mme MOUSSAOUI	Elle a donné son pouvoir à M. RAYNAUD ;
Mme PASQUALI-CERNY	Elle a donné son pouvoir à Mme BIZAT ;
Mme DIAZ	Elle a donné son pouvoir à Mme VEYRAT-MASSON.

-O-

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Bien. Mes chers collègues, on peut donc valablement délibérer. Je vais mettre aux voix le procès-verbal de notre séance du 22 décembre 2022, ainsi que le compte rendu des décisions. Pas de remarque ? Je peux le mettre aux voix ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2022
est adopté à l'unanimité.**

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

EDUCATION

Rapporteur : Madame Josée MASSI, 1^{re} Adjointe au Maire

01.1.01

Rémunération des auteurs illustrateurs participant à l'opération "TOULON SUR LIVRE" au titre du Parcours Culturel de l'élève

M. FALCO :

Je donne la parole à Madame MASSI.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. La première délibération, c'est pour autoriser la rémunération des auteurs illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur livre », comme chaque année, au titre du parcours culturel.

Ce parcours culturel, c'est une soixantaine d'actions diverses à la rencontre des artistes, au bénéfice de 32 classes. Cette année, les auteurs sont Marie-Elise MASSON, Florence LANGLOIS, Alex GODART et Hubert CAMPIGLI dit CHANOUGA.

M. FALCO :

Pas de remarque, mes chers collègues ?

Qui est pour l'approuver ? Contre ? Abstention ? Elle est donc approuvée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

ENFANCE

01.2.01

Modification du règlement de fonctionnement des crèches en application des dispositions du Code de la Santé Publique

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. C'est la modification du règlement de fonctionnement des crèches en application des différents dispositifs du Code de la Santé publique. C'est la mise en conformité.

Les principales modifications concernent notamment :

- L'intervention du référent santé et l'accueil inclusif,
- L'application des différents protocoles en lien avec l'hygiène et la sécurité des enfants,
- Et la mention et le choix des ratios d'encadrement personnel/enfant. La Ville de Toulon applique le ratio 6, c'est-à-dire un encadrement pour six enfants.

Je signale que tout le personnel est qualifié en petite enfance.

M. FALCO :

Bien. Des remarques, mes chers collègues ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération.

Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

01.4.01

Modification des règles d'abattement du régime indemnitaire

M. FALCO :

Josée, tu poursuis.

Mme MASSI :

C'est la modification des règles d'abattement du régime indemnitaire. En effet, on a convenu avec les différents syndicats de travailler sur l'absentéisme, et lutter contre l'absentéisme.

Après neuf mois de négociation, à la majorité, on a convenu de :

- Un abattement total du régime indemnitaire pour la maladie ordinaire uniquement à partir du 11^{ème} jour de cette maladie,
- La mise en place d'un crédit de cinq jours permettant de reporter l'abattement si l'agent n'a eu aucun jour de maladie ordinaire, avec dix jours cumulables.
- Enfin, la possibilité d'annuler l'abattement mis en œuvre sur demande de l'agent, qui justifiera des circonstances exceptionnelles.

M. FALCO :

Mes chers collègues, des remarques ? Pas de remarque.

Oui, c'est quelque chose qui s'imposait. Vous allez dire qu'on aurait pu le faire avant, mais non, c'est parce que les choses se sont dégradées depuis quelques années.

Sachez que pour tous motifs confondus durant l'année 2021, on a eu 5 863 arrêts maladie. Alors, il y a des arrêts maladie, bien sûr, qui s'expliquent, hélas, par des maladies qui sont parfois même de longue durée, et il y a des arrêts maladie de complaisance qui font très mal à la collectivité à l'heure où on a à supporter des charges très importantes. Vous le savez tous, puisque vous êtes élus, certes, et citoyens aussi, ce sont les charges qu'on a à supporter sur l'énergie et autres. Aujourd'hui, le fonctionnement est quelque chose qu'il faut gérer avec encore plus de rigueur que ce qu'on a pu le gérer jusqu'à présent, même si on l'a géré avec rigueur. Nous le démontrons chaque année par l'épargne que nous dégageons. Mais là, je crois d'ailleurs qu'il y a eu...

Mme MASSI :

C'était à la majorité.

M. FALCO :

Voilà, à la majorité.

Monsieur, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie. C'est vrai que cette délibération qui actera une modification dans l'attitude de la collectivité et de la direction du personnel à l'égard de ces arrêts maladie, effectivement, on attendra d'en voir les effets. Ce qui coûte cher, ce n'est pas tant l'arrêt maladie abusif, c'est surtout qu'en cumulant pour la Ville de Toulon un nombre d'arrêts maladie incomparablement supérieur à toutes les autres collectivités, on est obligé peut-être d'employer plus de gens pour justement prévoir les absences. C'est cela. C'est peut-être les surembauches pour assurer un service.

Et vous le savez, on a beaucoup de débats sur les charges de personnel, on a un personnel qui fait le *job*, mais dont le cumul des charges, notamment dans son rapport aux charges de fonctionnement, est anormalement supérieur, et c'est d'ailleurs un des seuls indicateurs de la commune qui est plutôt dégradé dans la gestion.

On verra ; est-ce que cette modification apportera un plus, et permettra donc, *in fine*, d'améliorer ces ratios, donc d'améliorer les comptes de la commune sur ce point ?

Ce à quoi il faut aussi penser — je suis sûr que vous l'avez fait —, ce sont les raisons de ce que vous pouvez présenter comme parfois des arrêts maladie de complaisance. Est-ce que c'est le mal-être au travail ? Est-ce que c'est le vice ?

Avec cette modification sur laquelle, en revanche, nous nous abstiendrons quant au calendrier, nous verrons bien les effets qui seront faits, et si ça se ressentira ou non sur nos comptes administratifs.

Je vous remercie.

M. FALCO :

Plusieurs choses : non, ce n'est pas supérieur aux autres collectivités. J'ai eu le privilège de gérer de nombreuses collectivités, et on a toujours été confronté à ces problèmes-là, à ces arrêts maladie de complaisance qui font du mal à la collectivité, effectivement. Après, je ne suis pas médecin, c'est-à-dire que ce n'est pas à moi de juger si c'est du mal-être, du vice ou autre. Quand il y a un arrêt maladie, il y a un certificat médical et je me garde bien de le juger. Effectivement, ce n'est pas supérieur aux autres collectivités.

Pourquoi aujourd'hui on se penche sur ce problème-là ? Parce que je le dis, je le redis, quand je prends la liste des augmentations de l'énergie, la hausse des prix pour les collectivités, dans l'alimentation, notamment pour nos cantines, vous savez qu'on n'augmente pas les tarifs des cantines qui sont parmi les plus bas de l'agglomération, mais le prix de notre alimentation a augmenté de près de 15 % ; les produits manufacturés de 5 % ; tout autre achat de produit : + 14 % ; l'énergie : + 18,5 %. Voilà. Aujourd'hui, les matières premières, les matériaux, les textiles, les

pâtes à papier, le papier : 50 %. Voilà la raison pour laquelle on utilise au maximum les réseaux sociaux, parce que quand on utilise du papier, il s'est pris 50 % en une année.

Ce sont ces problèmes-là qui font qu'aujourd'hui on se doit d'être encore plus rigoureux que ce que nous l'avons été. C'est la raison pour laquelle cette délibération est prise.

Après, il y a malheureusement l'arrêt maladie de longue durée, et on compatit avec ces agents qui ne peuvent pas assumer leurs tâches, parce qu'ils sont confrontés à des maladies qui les empêchent de le faire. Encore une fois, je ne juge rien. Je ne suis pas juge ni médecin. Je constate. A partir de là, il faut prendre des décisions aujourd'hui.

Monsieur ?

M. NAVARRANNE :

Effectivement, les chiffres, c'est 33 jours d'absence en moyenne dans les collectivités en France, et Toulon se classe 2^{ème} (51), d'où la nécessité, comme vous l'avez dit, de légiférer là-dessus.

M. FALCO :

Vous reprenez les classements de Toulon qui se classe 2^{ème} ou 3^{ème}, mais Toulon se classe 1^{ère} dans bon nombre de classements, et je remarque qu'il n'y a jamais personne dans l'opposition qui reprend ces classements.

M. NAVARRANNE :

Vous remarquerez même qu'au précédent Conseil Municipal...

M. FALCO :

J'assume totalement mon personnel, j'assume le comportement de mon personnel, et j'assume la délibération que nous demandons de prendre.

Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

01.4.02

Signature de la convention d'adhésion au service "MEDECINE PREVENTIVE" du Centre De Gestion 83 à destination des collectivités non affiliées

M. FALCO :

Allez, Josée.

Mme MASSI :

C'est la signature de la convention d'adhésion au service « Médecine préventive » du Centre de Gestion 83. En effet, les services des collectivités doivent disposer d'une médecine préventive. Compte tenu du départ à la retraite du médecin de prévention de la commune, qui s'appelle maintenant « médecin du travail », et de la difficulté de recruter des médecins, il a été proposé de conventionner avec le Centre de Gestion, afin de disposer de ce service de médecine préventive à compter du 1^{er} avril 2023.

M. FALCO :

Vous avez la parole, Monsieur.

M. DEPALLENS :

Monsieur le Maire, mes chers confrères, nous allons voter ce projet de délibération en nous félicitant que ladite médecine préventive soit déléguée au Centre de Gestion, ce qui garantira à tous les agents un sentiment complet d'indépendance.

Le médecin de prévention est devenu un véritable médecin du travail avec toutes ses missions. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui dans la plupart des mairies.

Cette mesure sera de nature à garantir aussi au médecin l'absence de lien direct avec la collectivité pour laquelle il voit les agents.

Nous votons donc favorablement cette décision, en espérant que les recommandations du médecin du travail en termes de reclassement professionnel, de reconnaissance de maladie professionnelle, d'accident de travail, de changement de service, d'aménagement d'horaires, de prévention des risques, soient suivies des effets positifs en termes d'intégration au travail, de jours de maladie, de carrière complète. C'est ce que doit une collectivité à tous ses agents.

Merci.

M. FALCO :

Je vous fais remarquer que le médecin de la Mairie est un médecin indépendant. Excusez-moi, je ne peux pas laisser dire que le médecin de la Mairie n'est pas un médecin indépendant.

Je vous ai dit que je ne jugeais pas les médecins. J'ai mon avis. On pourrait en parler, d'ailleurs, du nombre d'arrêts maladie. Je souhaiterais que les arrêts maladie soient faits par le médecin du Centre de Gestion. Là, je serais d'accord. C'est bon, ne jugeons pas les médecins, encore une fois. On aurait tant de choses à dire. Le médecin de la Mairie est un médecin indépendant, respectable et respecté. Ce n'est pas un médecin de complaisance. C'est tout.

Allez, qui est favorable à la 4.02 ?

Vous savez, tous les certificats de maladies qu'on a sont signés par des médecins. On comptabilise les médecins qui en signent le plus, et ceux qui en signent le moins.

Merci. Elle est votée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.4.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

01.4.03

Signature de la convention relative à la mise à disposition à temps incomplet de personnel municipal auprès de Toulon Provence Méditerranée

M. FALCO :

Je vais passer à la 4.03.

Mme MASSI :

La 4.03, c'est la signature de la convention relative à la mise à disposition à temps incomplet de personnel municipal auprès de Toulon Provence Méditerranée. En effet, cet agent est chargé de réaliser une revue de presse, et on fait une revue de presse mutualisée Ville de Toulon et Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. FALCO :

Chaque fois qu'on mutualise, on est plus efficace, c'est tout.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.4.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
2^{ème} Adjoint au Maire**

02.1.01

Demande d'adhésion au Cerema et désignation d'un représentant de la Ville

M. FALCO :

Robert CAVANNA.

M. CAVANNA :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'adhérer au Cerema, qui est un établissement public qui intervient aussi bien auprès de l'Etat que des collectivités locales, en particulier pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

En même temps que cette adhésion, il s'agit de désigner le représentant de la Ville auprès de cet établissement public. De ce point de vue, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à cette désignation à main levée.

M. FALCO :

Oui, Monsieur NAVARRANNE ?

M. NAVARRANNE :

Nous serons tout à fait favorables à cette désignation à main levée, et également à la délibération, mais permettez-nous d'aborder sur ce point et sur cette adhésion qui apportera sûrement des compléments d'analyse technique qui permettront notamment une prise de décision renforcée, la question prégnante et très actuelle, concernant le défi climatique, sur laquelle le Cerema a déjà émis des avis, des zones à faibles émissions. Ce que le Cerema peut et doit apporter, c'est à la fois une analyse technique, mais aussi le pragmatisme du territoire.

Alors que nous étions, pour ce qui concerne notre formation politique, totalement opposés aux ZFE, vous avez émis le souhait de son report, ce qui est au moins un avantage dans les relations, peut-être, que vous avez avec le plus haut sommet de l'Etat, ce qui nous permet d'avoir un petit laps de temps de bénéfice d'un sursis.

Mais si l'adaptation au défi climatique est un point important, les analyses techniques doivent toujours prendre en compte la réalité du terrain.

Si aujourd'hui — on pense au 1^{er} avril —, une zone à faibles émissions apparaît sur notre territoire métropolitain, elle devrait impacter notre commune. Les bénéficiaires de ces zones sont ultra marginaux. On pourrait se dire : il vaut mieux un tout petit peu que rien du tout. Sauf que les contraintes qui seront celles des gens, parce que la politique, c'est juste régler les problèmes des gens, sont tellement plus importantes, la

punition qui va leur être infligée sera tellement plus importante qu'un bénéfice ultra marginal, qu'on ne peut pas laisser ce sujet sans être abordé ici, dans ce Conseil Municipal.

Alors, notre souhait, avec cette adhésion au Cerema, c'est d'engager une grande discussion : quelle doit être, si l'Etat l'impose, la zone à faibles émissions ? Quel périmètre ? Quelles contraintes ? Quels types de véhicules ? Qu'est-ce que la collectivité peut apporter comme solutions ? Qu'est-ce que l'Etat pourrait prendre comme décisions pour améliorer la situation ? Que fait-on si on instaure une zone, notamment dans le centre-ville de Toulon, pour expliquer que les paquebots continuent de manœuvrer dans le port, et que la voiture de Madame DUPONT, ou de Madame DURAND ou de Madame MICHU serait interdite de circuler avenue de la République à quelques mètres de là ? Comment dit-on à nos compatriotes les plus modestes qu'on peut leur prêter 40 000 euros à taux zéro pour acheter un véhicule compatible avec les meilleures vignettes, alors même qu'ils ont généralement, pour les plus faibles d'entre eux, beaucoup de mal à boucler leur budget ? Aller leur présenter la générosité de l'Etat avec des prêts à taux zéro pour acheter des voitures à 40 000 euros, je pense que c'est totalement déphasé de la réalité.

Nous sommes favorables au vote à main levée. Nous voterons l'adhésion au Cerema, et nous vous demandons d'engager une grande concertation, y compris avec la population. Il y a des salles municipales qui seraient tout à fait disposées à recevoir les gens pour entendre les doléances, et que remonte aux oreilles des gouvernants brutaux qui veulent faire travailler les gens jusqu'à la mort et leur interdire de circuler librement, la réalité du terrain de ceux qui souffrent et qui ont besoin d'une liberté, qui est celle de pouvoir se déplacer, tout en considérant que la lutte contre la pollution, que toutes les précautions que l'on doit pouvoir prendre doivent toucher ce qui est le plus massif, le plus agressif et pas ces émissions marginales contre lesquelles on pourrait parfaitement adopter des modifications et des améliorations sans pénaliser les plus faibles d'entre nous.

Je vous remercie.

M. FALCO :

Vous permettez que je réponde à Monsieur, et après je vous passe la parole bien volontiers.

C'est un sujet quand même important qui a déjà été débattu en Conseil métropolitain, et je remarque que Monsieur reprend pas mal de mes arguments que j'avais déjà développés en Conseil métropolitain sur ce sujet, puisque je vais en parler librement. Je me suis fait critiquer d'ailleurs, alors que je n'avais encore rien fait, si ce n'est de discuter avec Monsieur le préfet. Mais j'assume.

J'assume la réalité du terrain. La réalité du terrain n'est pas de politique politicienne. Sur le terrain, il y a des gens de toutes sensibilités, respectables. Après tout, chacun est libre encore en France de dire ce qu'il a à dire avec la sensibilité qu'il a. C'est le terrain. C'est l'ensemble de nos concitoyens. Heureusement qu'on ne les oblige pas à adhérer à un parti politique. Le parti politique, c'est la République et la France pour bon nombre de nos concitoyens. D'ailleurs, certains d'entre eux ne savent pas ce qu'est un parti politique. Ils n'y ont jamais adhéré de leur vie. Ils se comportent en bons citoyens.

La zone à faibles émissions, c'est une loi de 2019, qui a été complétée par la loi de 2021, qui a étendu les ZFE à l'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants. Il y a 45 agglomérations concernées. La ZFE est donc une loi. Elle s'impose à nous aujourd'hui, et la loi, on doit l'appliquer, qu'elle nous plaise ou pas.

Mais si améliorer la qualité de l'air est une priorité, et nous nous y attelons jour après jour, je vais vous le prouver, comme l'attestent d'ailleurs les données positives de la qualité de l'air sur notre territoire — je vais y revenir —, il ne faut pas, je reprends mes termes du Conseil métropolitain, que les ZFE deviennent des zones à forte exclusion qui pénalisent l'ensemble de nos concitoyens. D'autant plus que les améliorations apportées par la ZFE sur la qualité de l'air seront minimales, même si elles sont importantes (plus, plus, plus), mais moins de 3 %.

On constate d'ailleurs dans les 45 grandes métropoles françaises et dans les métropoles où elles sont déjà appliquées de nombreux problèmes pour leur mise en application. J'ai une liste d'articles de presse qui concernent Toulouse, Marseille, Montpellier, Rouen, Grenoble, Strasbourg, Paris, Nice, Lyon, Reims, Perpignan. Il y a, je crois, une unanimité pour dire ce que je suis en train de vous dire. Je crois que les responsables, on dit tous la même chose, parce qu'on vit le terrain. C'est une réalité de terrain et pas de parti politique.

Il y a un mécontentement général, que j'ai fait remonter d'ailleurs. Je l'ai dit au ministre de l'Ecologie que je rencontre mardi. Je l'ai dit à Madame la Première ministre, que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Je l'ai dit en Conseil métropolitain, et je le dis aujourd'hui en Conseil Municipal.

Oui, on travaille avec les services de l'Etat, parce que c'est une loi, à la mise en place d'une zone à faibles émissions. On y travaille avec les responsabilités et les compétences qui sont les nôtres sur le périmètre le moins contraignant possible. Quand on est responsable, on écoute, on est sur le terrain, on entend. Après, il faut prendre une décision, parce que si on est 36 000, on a 36 000 périmètres.

Le responsable se doit, en fonction de l'écoute, du terrain, du bon sens et du pragmatisme de prendre une décision pour appliquer une loi. Un : la loi sera appliquée. Deux : je n'ai pas demandé un report, puisqu'on a des délais. Il y a un arrêté qui a été pris par le ministre de l'Ecologie pour allonger le délai pour prendre une décision. Je n'ai rien fait d'exceptionnel, si ce n'est de suivre les arrêtés et la loi.

Je travaille avec Monsieur le préfet sur un périmètre qui, je le pense, sera le moins contraignant possible, parce que, effectivement, impacter 56 000 personnes, ou dire à un artisan : « vous ne pouvez plus venir à Toulon à partir d'aujourd'hui avec votre voiture, vous allez être dans l'obligation de la changer » ; « Oui, mais Monsieur le Maire, qu'est-ce que vous me donnez comme aide ? ». Vous l'avez vu, à moins de 15 000 euros, on n'a plus de voiture aujourd'hui. Je vais lui dire : « Je vais vous donner une subvention, l'aide de l'Etat, l'aide de la collectivité, ça va vous faire 5 000 euros ». L'artisan ne pourra pas se la payer, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus venir travailler dans notre ville.

Voilà la raison pour laquelle cette loi, et je redis ce que j'ai dit, est une loi à forte exclusion. Et cela ne s'imposait pas dans les termes où elle s'impose. Je suis en train de travailler avec le préfet sur un périmètre qui, je le pense et je l'espère, sera le moins contraignant possible pour l'ensemble de nos concitoyens quels qu'ils soient et où qu'ils soient sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le Cerema ne s'occupe pas de la qualité de l'air, mais de la mobilité. C'est AtmoSud qui s'occupe de la qualité de l'air. Je vais vous en parler : l'association AtmoSud est agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle publie sur son site Internet les relevés — et tout ce que je vais dire peut être vérifié — des différentes stations de la région. Il y a cinq stations sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, et pas aux moindres endroits : à Villevieille, un carrefour avec des sorties d'autoroute, des entrées dans Toulon, au port, avec les bateaux, les fumées qui soi-disant polluent grandement la Ville.

Que disent ces études et ces analyses ? Elles disent cela — ce n'est pas moi qui le dis, vous le vérifiez, c'est écrit : depuis 2018, plus aucune station de mesure ne dépasse la moyenne annuelle en oxyde d'azote sur notre territoire. Toulon est la 9^{ème} grande ville de France et la 1^{ère} ville de plus de 100 000 habitants, et elles sont nombreuses, où la qualité de l'air s'est le plus améliorée depuis 2019. C'est un classement qui a été fait par des données Ineris, qui n'est ni AtmoSud ni le Cerema ; c'est l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, un établissement public qui est placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement. Toulon est la 9^{ème} ville de France où la qualité de l'air s'est le plus améliorée depuis 2019.

L'ensemble du territoire métropolitain se situe sous les seuils réglementaires imposés par l'Etat. Toutes les stations de mesures montrent des diminutions importantes entre 2007 et 2022 allant de 36 % à 73 %. La diminution la plus manifeste porte sur le polluant dioxyde de soufre (SO₂), rejets industriels et routiers avec - 73 %. Une baisse de 44,69 % du taux moyen annuel d'émission de NOx à Toulon depuis 2011, contre - 38,32 % en moyenne dans la région. Une baisse de 39 % des particules fines. En 2022, 7 navires ont été contrôlés dans la rade de Toulon par les services de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. Aucun n'a été pris en défaut sur le respect des normes environnementales.

Voilà le constat qu'on peut lire aujourd'hui sur AtmoSud. Voilà le constat qui est fait par des instituts qui sont placés sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et que chacun peut vérifier. Ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés. Ce sont des chiffres qu'on m'a donnés, que j'ai eus, qui sont vérifiables par tous.

Oui, je le dis, on a fait des efforts depuis des années. On en a fait, que ça plaise ou pas, sur la qualité du réseau Mistral et la commande de bus propres. Sur nos 132 lignes, aujourd'hui, nous avons 109 nouveaux bus propres pour un montant global que nous avons investi de près de 70 millions d'euros. Le réseau Mistral, c'est aujourd'hui 330 véhicules, dont 50 % à énergie propre, chiffre bien au-delà des obligations légales qui en imposeront 16 % d'ici 2025. On peut prendre autre chose que les bus, on ne va pas revenir sur le débat qu'on a depuis 2001. C'est le constat que nous faisons. La fréquentation a augmenté de 83 %. On est passé de 18 à 33 millions de personnes transportées.

Autres mesures qui ont favorisé les chiffres que je vous ai exposés :

- L'obligation aux navires entrant dans la rade de Toulon d'utiliser un carburant cinq fois plus propre que ce que la loi prévoit. Je pourrais vous développer tout cela, j'ai tout le détail.
- La création d'un RER toulonnais, que nous avons inauguré.
- L'installation de bornes électriques ; TPM est en train d'installer avec le SymielecVar 328 prises de recharge pour les véhicules électriques. Il y aura 164 bornes sur l'ensemble de notre territoire. Là aussi, c'est un investissement lourd.
- Le développement des pistes cyclables. Eh oui ! Il y avait 125 kilomètres en 2006, il y a 350 kilomètres aujourd'hui.
- La production d'énergie renouvelable. On essaie d'y travailler.
- Le dispositif « Bien chez soi ». Toulon, oui, la ville la plus verte de France. C'est comme ça. Un nouveau classement vient encore de le prouver. C'est le constat. Cette étude est basée sur l'analyse de la végétation arborée visible sur les photographies aériennes de l'Institut géographique national. Toulon est la ville de 100 à 200 000 habitants la plus verte de France avec 30 % de son patrimoine arboré, sans les monts toulonnais, c'est-à-dire sans le Faron. Si on le rajoute, c'est 43 %.
- L'électrification des quais ; le chantier qui a débuté, c'est un investissement lourd de plus de 20 millions d'euros, qui va nous permettre, là aussi, d'améliorer encore la qualité de l'air, puisque les bateaux à quai seront branchés sur l'électricité. C'est un chantier très lourd. Je vous invite d'ailleurs à visiter la base qui va permettre d'électrifier l'ensemble de nos quais (Corse, Minerve, Fournel, avant d'électrifier Brégaillon également).

C'est un territoire qui est reconnu pour son engagement environnemental. On a été labellisés en 2015 et en 2019. On a différents labels. On a des certifications européennes.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire à ce sujet. On y travaille depuis de nombreuses années. On ne dit pas que tout est propre, tout est bien, tout est parfait. On dit que, ma foi, on est certainement beaucoup mieux que tous mes autres collègues. Je remarque qu'à Nice, puisqu'on le cite souvent en exemple, il a choisi la moitié de son centre-ville pour faire une zone à faibles émissions, et encore, les gens ne sont pas contents.

Voilà, j'essaierai de travailler et nous essayons de travailler à l'écoute de tous. On informe, on s'adapte, on en parle avec des CIL. Je ne peux pas rencontrer les 182 000 habitants de ma Ville, mais j'ai des CIL et on en parle avec eux régulièrement. J'en ai encore parlé la semaine dernière avec eux. Ils sont représentatifs de tous les quartiers. On écoute leurs avis.

J'espère que le préfet me suivra dans cette délimitation d'une zone à faibles émissions qui est la moins contraignante possible pour mes concitoyens. Quand je dis « mes concitoyens », c'est l'ensemble des concitoyens métropolitains.

Voilà ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Je n'ai pas demandé de report. La loi me permet de ne pas encore mettre en place la zone à faibles émissions. Si cela n'avait été que de moi, je ne l'aurais jamais mise en place, je vous le dis clairement, mais une loi s'impose. Je suis respectueux de la loi. Même quand on est respectueux de la loi, vous savez, on est parfois embêté.

Voilà ce que j'avais à dire là-dessus. Le périmètre, je ne l'ai pas encore ; nous y travaillons, et il sera le moins contraignant possible. Les données sont à la disposition de tout le monde, vous pouvez les vérifier vous-mêmes, je n'ai pas annoncé des chiffres autres que ce qu'ils sont. Quand ils sont bons, ils sont bons ; quand c'est mauvais, vous me le faites remarquer — vous me l'avez fait remarquer sur le personnel. Il y a d'autres bons chiffres, vous savez. Si Toulon a été classée la 1^{ère} ville sur l'immobilier locatif dans les meilleures villes où investir, ce n'est pas pour rien. 1^{ère} ville de France. Venez investir à Toulon. On a de bons chiffres aujourd'hui. On ne s'en flatte pas. Je le dis, parce que les bons, vous n'allez pas me les dire. C'est un constat qu'on fait.

On écoute aussi nos concitoyens. Je suis dans la rue, dans nos quartiers et sur nos places comme vous y êtes. J'écoute mes concitoyens du matin très tôt au soir très tard. Je les entends. C'est tout. Après, on prend des décisions parce que la démocratie nous a chargés majoritairement de les prendre. Elles ne font pas toujours plaisir à tout le monde. On a des positions divergentes, elles sont toutes respectables. Après, c'est la démocratie qui s'impose.

Voilà ce que j'avais à dire sur les zones à faibles émissions. Chacun est libre de dire ce qu'il pense. Je dis ce que je pense, je l'écris et je l'assume.

Vous avez la parole, bien sûr.

M. LEROY :

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais pas relancer le débat sur la ZFE ni sur la pollution des navires. Je vais revenir à la délibération.

Nous nous réjouissons de l'adhésion de Toulon au Cerema. Cet organisme donne de nombreux conseils professionnels utiles pour améliorer le cadre de vie des concitoyens.

Il existe des solutions à tous les problèmes, tels le transport, les îlots de chaleur, la pollution, même pour les villes coincées entre la mer et la montagne. Montpellier a construit trois lignes de BHNS et une ligne de tramway en trois ans. Peut-être qu'avec les conseils du Cerema, et bien sûr de l'AUDAT, des agences d'urbanisme toulonnaises, et avec le sérieux et la compétence des urbanistes qui y travaillent, on pourrait réussir à faire la même chose à Toulon.

Tout est une question de volonté politique. Nous espérons que Monsieur MASCARO sera pleinement investi dans cette nomination au bureau du Cerema, et surtout qu'il parviendra à transformer leurs conseils en actions concrètes au niveau de la Ville et de la Métropole.

Nous vous remercions.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, je vous écoute, je ne vais pas revenir sur le débat du BHNS. Oui, il va exister. Moi, je suis satisfait du réseau Mistral, mais il y aura un BHNS. Il n'y aura pas de tramway, mais il y aura un BHNS.

Vous êtes heureux qu'on adhère au Cerema, et je partage cette satisfaction avec vous. Je vous tranquillise, ça fait 20 ans qu'on travaille avec le Cerema et qu'on prend leurs conseils. On a besoin d'instituts qui nous orientent, qui nous donnent des données, qui nous disent : « Là, vous faites bien. Là, vous faites mal ». Et AtmoSud, le Cerema, surtout pour la mobilité, cela fait 20 ans que nous travaillons avec eux. En l'occurrence, on y adhère, parce qu'ils ont lancé cette possibilité d'adhésion. C'est Monsieur MASCARO qui nous représentera, si le Conseil Municipal accepte cette désignation. Après, je vous mets à l'aise, ça fait 20 ans qu'on travaille avec eux, quand même.

Madame, vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons aussi favorablement à cette délibération, et nous sommes satisfaits d'ailleurs, et très confiants dans la candidature de Monsieur MASCARO qui pourra mettre toutes ses compétences professionnelles aussi au service de ses expertises, puisque le Cerema a vraiment pour mission de travailler sur la cohésion des territoires, sur les expertises publiques en matière de transition écologique, et surtout son leitmotiv est d'accélérer les transitions territoriales. C'est bien là le sujet qui nous anime ce matin.

Et au-delà d'un positionnement politicien, c'est un vrai sujet de société, c'est-à-dire que nous sommes dans une situation où nous devons accélérer nos transitions environnementales au sens large du terme (comment nous devons nous déplacer, consommer, adapter notre mode de vie au défi climatique), et vous avez parfois, d'un côté, des écologistes extrémistes qui voudraient de la rupture dans cette transition, qui serait évidemment catastrophique, parce qu'on ne peut pas être dans une rupture aussi forte, et on a des politiques plus censées, plus équilibrées, qui donnent compétences au territoire — je fais la transition avec la ZFE, même si ce n'est pas forcément le lieu pour en parler, puisque c'est au Conseil métropolitain que nous avons ce type d'échange.

Oui, nous devons accélérer ces transitions. Oui, nous devons prendre en considération les difficultés de chacun et les difficultés économiques que va susciter la mise en place de cette ZFE.

Je tiens quand même à rappeler, pour que les choses soient claires, que si vous, Monsieur le Maire, n'avez pas demandé le report, Monsieur CHENEVARD en sa qualité de parlementaire, à travers une question écrite déposée au ministère, en a demandé le report il y a quelques mois. C'est un premier aspect.

Maintenant, on peut comprendre que vous aviez besoin de plus de temps pour travailler sur ce périmètre, et pourquoi pas, qu'il y ait un périmètre restreint.

Maintenant, ne nous cachons pas — et je sais que ça ne va pas vous plaire — derrière des réalités. Bien sûr que la Ville de Toulon et la Métropole avancent sur tout un tas de sujets. Vous nous faites la liste de ces avancées et vous avez raison de le faire. On est les premiers à vous féliciter dans cette action-là.

En revanche, cette ZFE est plus contraignante dans les territoires où les transports en commun en site propre ne sont pas assez développés. Le Cerema, avec ses experts... Vous vous souvenez de nos échanges un peu houleux en Conseil métropolitain sur les experts, Monsieur le Maire. Oui, les experts sont là pour accompagner, pour avoir ce pas de recul sur l'analyse d'une situation territoriale. Ils pourront alimenter cette urgence à développer cette transition, à développer notamment le transport en site propre. Je rappelle que « site propre », ce n'est pas l'inverse de sale, mais je parle bien de voies dédiées aux transports en commun.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit le Président de la République, puisque vous le savez mieux que moi. Il a rappelé l'importance de cette loi, parce que plus de 40 000 décès prématurés en sont la conséquence directe. Au-delà de sujets environnementaux, ce sont des sujets de santé publique.

Nous nous félicitons de ces avancées, et nous voterons favorablement.

M. FALCO :

Madame, ça fait 20 ans qu'on accélère dans ces progrès de transition. Les résultats sont là pour en témoigner. Les chiffres, s'ils sont mauvais, c'est mauvais. Quand on n'apprend pas ses leçons, on a zéro. Quand on est bon élève, on a une bonne note. C'est tout ! Les chiffres sont là pour en témoigner, point. On ne va pas débattre avec le pour, le contre.

Vous dites : « le Président de la République a dit que... ». Je ne me gêne pas. Vous savez, je suis un homme libre depuis que je n'adhère plus à aucun parti, et j'en suis très heureux. Même si on me classe là ou ailleurs. Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour me déclasser ! Je suis un homme libre, heureux de l'être, et je dis ce que je pense à qui de droit, que ce soit au Président de la République ou au ministre. J'ai 30 ans de vie parlementaire, j'ai une expérience qui peut me permettre de dire des choses. On me sollicite d'ailleurs pour dire ou faire, pour écrire des missions. Le Président de la République, quand il y a quelque chose que je ne partage pas, je le dis. Vous savez, il y a un parti qui reste et restera le mien plus que jamais : le parti des territoires, de l'humain, de nos concitoyens. Quel bonheur d'être libre au milieu de ses concitoyens !

Après, les chiffres sont les chiffres. Cela arrive, et ça vient d'être signalé en début de séance ; oui, sur le personnel on n'est pas bon, et l'absentéisme, c'est anormal. C'est la raison pour laquelle maintenant, il faut se reprendre. Après, quand les chiffres sont bons, ils sont bons. Quand les chiffres sont mauvais, ils sont mauvais, peu importe qui le dit. Je ne me préoccupe pas de savoir. J'ai mes raisons, en homme libre, de soutenir qui je dois soutenir dans les moments où c'est bon pour mon pays ou mauvais pour mon pays. Je le dis. Certains ne partagent pas ce que je pense. Quel bonheur d'être libre ! Mais pas libre face à ses concitoyens. Je dois écouter, entendre et rendre des comptes à mes concitoyens. C'est ce que nous faisons ce matin en Conseil Municipal. La démocratie, c'est ça.

Je donne la parole, bien sûr, à Monsieur CHENEVARD, puisqu'il a été mis en cause en sa qualité de député de la République qu'il est, que nous sommes heureux d'avoir à Toulon.

A Toulon, Monsieur CHENEVARD a gagné, il n'a pas perdu. À Toulon ! C'est un signe. Il nous représente tous.

Monsieur le Député, à vous. Et heureux de vous avoir à ma droite.

M. CHENEVARD :

Merci, Monsieur le Maire. Heureux d'être à vos côtés.

En toute chose, il faut faire preuve de bon sens. Il faut avoir les pieds bien installés dans nos territoires. La question écrite que j'ai posée au ministre de la Transition écologique est extrêmement simple, et vous l'avez lue, vous avez d'ailleurs réagi à sa lecture ; elle demande simplement non pas un report, mais que tous les territoires qui sont concernés rejoignent en fait l'accord de tous les territoires qui ont l'obligation, au 1^{er} janvier 2024, de mettre en place ces ZFE.

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, même quand vous avez envie de changer de véhicule, vous ne pouvez pas en changer, tout simplement parce que si vous avez les moyens d'acheter du neuf, les concessionnaires peinent à vous livrer des véhicules neufs, et si vous avez les moyens d'acheter de l'occasion, certaines voitures d'occasion coûtent aujourd'hui plus cher que les neuves. A un moment donné, on ajoute des peines aux peines.

Le bon sens, c'est quoi ? C'est de dire : « écoutez, il faut quelques mois qui permettent de rejoindre la cohorte de toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants ». C'était l'objet de ma question.

In fine, ce qu'a rappelé le Maire, c'est que tous nos indicateurs sont à la baisse, ils sont exceptionnels et, finalement, depuis 2018, on n'a pas eu de dépassement de seuils.

Merci.

M. FALCO :

Je voudrais signaler encore, puisqu'on en est là, quand je prends les mécontents, et ils sont à votre disposition, vous savez, *l'Express*, *La Marseillaise*, *Nice-Matin*, *La Dépêche*, *Le Point*, *Valeurs Actuelles*, *Libération*, *Les Echos*, et que je lis que Toulouse, Marseille, Montpellier, Rouen, Grenoble, Strasbourg, Paris, Nice, Lyon, Reims, Perpignan ont tous un tramway. C'est tout. Je ne ferai aucun autre commentaire.

Pardon, Monsieur DE UBEDA, je ne vous avais pas vu. Vous avez la parole, bien sûr.

M. DE UBEDA :

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une question sérieuse, évidemment. Il faut essayer d'être le plus objectif possible sur la question de la ZFE. Par exemple, il est vrai que ça pourrait — et vous avez soulevé la question, Monsieur le Maire — devenir une vraie bombe sociale, parce que ceux qui ne peuvent pas changer de véhicule n'ont pas de vieux véhicules polluants par plaisir. Il faut prendre en compte cette réalité sociale. De ce point de vue-là, vous avez parfaitement raison.

Et puis, je pense aussi que même s'il y a des pollutions plus importantes, notamment les gros navires qui sont dans la rade de Toulon, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas essayer de supprimer le plus de pollution possible dans la Ville de Toulon, et notamment la pollution des vieux véhicules. C'est une question de santé publique. S'il y avait un secteur, un domaine dans lequel il fallait faire le « quoi qu'il en coûte », c'est bien celui-là. Nous n'avons qu'une seule planète, essayons de la préserver.

On en a besoin à Toulon, Monsieur le Maire. Je ne suis pas d'accord avec vous, vous le savez, mais c'est une question de démocratie. Une petite parenthèse sur la démocratie : Monsieur BAYROU vient de déclarer à propos de Monsieur MACRON : « Ce n'est pas parce qu'il a été élu qu'il peut faire ce qu'il veut ». C'est un petit peu l'objet des conseils municipaux, Monsieur le Maire. Si on est là pour débattre, il faut débattre, même si on n'est pas d'accord et même si vous avez été élu effectivement majoritairement.

On est en désaccord, parce que non, Toulon n'est pas la ville la plus verte. Le classement que vous citez est un classement qui prend en compte les parties privées. Ce n'est pas comme ça qu'on mesure l'action publique. Or, d'autres classements classent Toulon bien plus en arrière : le Lynx, l'Observatoire des villes vertes, par exemple. Ce sont des questions sérieuses pour Toulon.

Effectivement, vous avez soulevé la question des artisans. Je pense que les artisans et tous ceux qui sont obligés de circuler en voiture, ça peut leur poser un sacré problème. Une des propositions que nous pourrions soumettre à la Ville de Toulon, puisqu'il y a des aides prévues par le gouvernement, par l'Etat, c'est qu'il y ait des aides supplémentaires prévues par la Métropole. Certaines métropoles le font, comme Rouen, que vous avez citée. Ils proposent des aides supplémentaires. C'est donc une proposition que nous pourrions faire. Et on pourrait étendre cette aide aux voitures d'occasion également. Comme ça, ça ferait baisser le prix des voitures qui remplacent les voitures polluantes.

Mais le plus important aux yeux de Toulon en Commun, c'est une stratégie globale. De ce point de vue-là, Monsieur le Maire, nous sommes aussi en désaccord, parce qu'il y a effectivement des retards. Ce n'est pas simplement la Ville de Toulon, je vous le concède, c'est aussi une politique nationale qui est en retard sur ces questions-là.

Par exemple, nous prôtons :

- Une densification du transport en commun et des lignes,
- Le développement du rail et du train,
- Le développement d'un transport en commun en site propre,

- Nous prônons ce qu'on appelle malencontreusement le RER, qui serait plutôt un dégagement en araignée autour des métropoles varoises,
- Le développement des transports doux, où Toulon est en retard,
- Nous prônons aussi, par exemple, pour prendre un sujet précis, et on en avait parlé, des navettes qui vont directement dans l'arsenal, et ainsi de suite,
- Et surtout, la consultation de la population.

Voilà une question sérieuse pour laquelle la confrontation des idées, même si elle est parfois un peu âpre, est nécessaire et peut être fructueuse et vertueuse.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Monsieur DE UBEDA, je suis totalement d'accord avec vous. La confrontation des idées est nécessaire et respectable. Ce qui ne l'est pas, c'est la méchanceté et la haine. Ce n'est pas respectable. Elles ne s'invitent pas en démocratie.

Par contre, vous avez parlé de réalité sociale et de débattre sur ce que nous faisons. Mais, après, excusez-moi, la démocratie a donné à une majorité la possibilité de décider. Si ce n'était pas le cas, ce serait la foire d'empoigne et « l'armée mexicaine ». On ne fait que ce que la démocratie nous a permis de faire. La démocratie, c'est une majorité. C'est la raison pour laquelle il y a des élections. Chacun s'exprime avec un projet et c'est la population qui décide. C'est nous qui, à la fin, devons décider. C'est la raison pour laquelle je fais voter « qui est pour ? Qui est contre ? ». Je n'ai jamais pris une décision qui n'était pas prise à la majorité dans cette assemblée.

Vous citez Rouen en exemple. Rouen déplore une fausse solution face à l'urgence écologique. Vous savez qui le cite, ça ? La CGT de Seine-Maritime, en disant que c'est antisocial. Vous voyez qu'on peut avoir des positions qui se rejoignent lorsqu'on parle de social. Le social n'appartient pas à un parti politique, quel qu'il soit. Il n'appartient pas à un homme, quel qu'il soit, mais à la démocratie. C'est la démocratie qui décide. C'est bien ! Ça s'appelle la République. On a beau critiquer l'un et l'autre, c'est comme ça. On est heureux d'être en France, d'être un pays de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est quelque chose qui doit continuer à nous unir.

Après, bien sûr qu'on n'est pas d'accord, parce qu'on n'a pas les mêmes idées ni les mêmes projets. Mais sur le bon sens et le pragmatisme, on peut se retrouver d'accord. Je peux me retrouver d'accord avec bon nombre de gens qui sont assis sur des sièges et qui ne partagent pas mes idées. D'ailleurs, quand j'ai dit certaines choses, on m'a accusé d'être l'ami d'un parti. Je ne suis pas l'ami d'un parti, mais celui de mes concitoyens, de mon territoire. J'essaie d'être l'ami au mieux.

Vous pouvez bouger la tête, Monsieur DE UBEDA. J'ai affronté 18 élections, j'ai été élu 18 fois, 12 fois au premier tour. C'est que la démocratie a été juste. Après, c'est comme ça. On ne peut pas contester quand même cette légitimité qui est la nôtre aujourd'hui. Qu'on ne partage pas les points de vue, c'est notre droit.

Sur ce point-là, et notamment sur la réalité sociale, je suis d'accord avec vous. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par l'extrême droite. Je serai d'accord avec d'autres, parce que c'est le bon sens, c'est tout.

On s'est éloigné de la désignation de Monsieur MASCARO.

Vous pouvez, je vous l'accorde.

M. DE UBEDA :

Juste une minute, Monsieur le Maire, parce que, effectivement, le débat est intéressant. On ne met pas en cause votre légitimité. Ce que nous souhaitons, c'est plus de consultation, surtout sur une question qui n'avait pas été abordée lors des élections municipales. Les gens n'ont pas voté pour ou contre la ZFE. Je ne veux pas prendre plus de temps pour le débat. Simplement, ce que nous souhaitons sur la ZFE, c'est en application et en complément de la loi, mais nous ne partageons pas forcément l'ensemble de la loi, qui n'est pas forcément excellente. Nous pensons qu'il aurait fallu autre chose, qu'il aurait fallu prendre des mesures auparavant pour compenser les problèmes de pollution en général. Mais il y a une loi à appliquer ; essayons de l'appliquer le mieux possible. Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

On essaie. Je reprends aussi la déclaration de mon collègue, président de la Métropole de Rouen qui se déclare bien seul pour la mise en place de la ZFE. C'est qu'il doit y avoir un problème. Ce monsieur a une légitimité quand même. Voilà.

Après, écoutez, on fait des efforts, on essaie. Vous avez parlé, pourquoi pas, de donner une aide métropolitaine. Oui, on le fait déjà pour les vélos et ça marche bien (on donne 250 euros pour un vélo). Quand la loi s'appliquera, on essaiera de participer pour aider le citoyen. Mais aujourd'hui, on se demande comment éviter d'en pénaliser un grand nombre, c'est tout. Après, quand la loi s'appliquera, on essaiera de trouver des solutions.

Pour la désignation de Monsieur MASCARO, est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée ? Oui ? Je propose la désignation de Monsieur MASCARO pour siéger au Cerema.

C'est un débat intéressant qu'il fallait qu'on ait et qu'on a eu. C'est une très bonne chose.

Qui est pour Monsieur MASCARO ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est désigné, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur MASCARO ne participe pas au vote.

L'article 02.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

02.1.02

Présentation du Rapport Annuel 2021 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST)

M. FALCO :

C'est Robert qui continue.

M. CAVANNA :

Il s'agit de prendre acte de la communication du rapport annuel du Bassin de Génie Océanique FIRST.

M. FALCO :

Chaque année. Qui est favorable ? On prend acte ? Avant, on disait « on prend acte ». Maintenant, il faut faire voter la prise d'acte. C'est comme ça.

Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport Annuel 2021 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST).

L'article 02.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

02.5.01

Transmission du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. FALCO :

Tu poursuis, Robert.

M. CAVANNA :

Une autre délibération où il s'agit de prendre acte, puisque ça a été voté en Conseil métropolitain. C'est la transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous avons pu accéder à ce rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, et nous pouvons donc, bien entendu, en prendre acte, mais ceci nous donne l'occasion d'évoquer deux points concernant les résultats de ce rapport et les choix qui sont opérés sur lesquels nous souhaiterions réagir :

Premier point, nous constatons une augmentation de la taxe de la collecte dans nos feuilles d'impôt, et celle-ci se retrouve dans une augmentation relative des coûts indiqués dans le bilan comptable du rapport, qui continuera certainement en 2022, sans doute du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Sur ce constat sur lequel nous ne pouvons pas agir, nous pouvons envisager cependant des pistes. Ne pourrait-on pas faire un effort supplémentaire de rationalisation des tournées effectuées ? Le rapport souligne en effet que le coût est lié à deux paramètres : d'une part, les volumes collectés, et d'autre part, la fréquence des collectes. Or, le poids total par habitant de la collecte est stable et n'augmente pas depuis trois ans. En revanche, le tri sélectif valorisé, lui, augmente. Il y a donc mécaniquement une réduction des déchets ménagers classiques. C'est d'ailleurs bien les objectifs de ce rapport que de contribuer à réduire le nombre de kilos de ces déchets par habitant. Cette baisse pourrait conduire à agir aussi sur la fréquence des tournées des ordures ménagères classiques.

On peut en effet agir sur la variable de la fréquence pour faire baisser les coûts et au moins compenser la hausse de ceux de l'énergie. Nous proposons qu'une enquête soit menée afin de réduire le nombre de ramassages par semaine des déchets ménagers classiques dans les zones à faible densité. Cela pourrait passer, par exemple, par une expérimentation qui, si elle s'avère probante, pourrait être élargie.

Deuxième point : la loi nous impose dès le 1^{er} janvier 2024 du tri à la source pour les biodéchets. Nous nous en félicitons, car c'est une mesure écologique, mais le rapport transmis ne fait que mentionner cette obligation sans évoquer aucune piste prospective. Qu'est-il prévu en ce sens ? Une campagne de sensibilisation auprès de la population est-elle anticipée ? Quand aura-t-elle lieu ? Evidemment, quelle logistique adaptée est envisagée ? Comment est pensé le circuit de valorisation de ces déchets, puisque c'est, au fond, le but de ce tri ? Nous vous remercions de nous transmettre ces éléments relatifs à la mise en place obligatoire, car nous sommes maintenant à 11 mois de son opérationnalisation.

Par ailleurs, le fonds Economie circulaire de l'ADEME a été augmenté pour cette mesure de près de 100 millions d'euros pour soutenir son évolution. Est-il mobilisé par la Métropole ?

Nous vous remercions de vos réponses sur ce sujet central dans l'évolution de notre Métropole et de notre Ville vers la transition écologique.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, le rapport que nous passons là, c'est clair, c'est le rapport 2021.

Mme BRUNEL :

Absolument ! D'ailleurs, vous êtes un peu justes pour nous le remettre, parce qu'il fallait 12 mois, je crois.

M. FALCO :

Comment ça on est juste ?

Mme BRUNEL :

Oui. Dans les délais, c'est juste. Il faut le remettre dans les 12 mois qui suivent l'année en cours. Enfin, ce n'est pas grave, nous avons bien examiné le rapport 2021, tout à fait.

M. FALCO :

Je crois qu'il a été remis en novembre, c'est ça ?

Mme BRUNEL :

Non. Nous en avons eu connaissance en janvier.

M. FALCO :

C'était en Conseil métropolitain. On est dans les temps. Si on n'était pas dans les temps, ce serait nul.

Il faut savoir qu'en 2021, dans les communes de la Métropole, puisque c'est une délégation métropolitaine, bien sûr, 275 689 tonnes de déchets ont été collectées en porte-à-porte, apports volontaires et en déchèteries. Sur ces 275 689 tonnes, 86 240 tonnes concernent Toulon, ce qui représente 31,2 % de la collecte sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il faut savoir que 62 % de ce volume global collecté est destiné à l'incinération. On est un exemple, puisque bon nombre de communes voudraient venir et participer à l'incinération, mais on en a assez avec la collecte sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Après deux années de baisse, en 2021, la quantité de déchets collectés dépasse celle de 2019. C'est toujours plus. Vous me dites : « il faut réduire ». Attention, si on réduit la collecte, est-ce que le citoyen comprendra et acceptera ? Vous dites toujours qu'il faut écouter le citoyen. Il y a des endroits où on passe une fois par jour et où il faudrait passer deux fois par jour, quand ce n'est pas trois fois, dans le cœur de ville, parce que le citoyen n'est pas toujours respectueux de l'environnement. Quand on sort des cartons, quand on dit qu'il faut sortir les poubelles à telle heure, que la poubelle jaune sort le vendredi, faites le tour de la ville, vous verrez les poubelles

jaunes un peu partout tous les jours. Ce n'est pas toujours simple. Réduire encore la collecte alors que les déchets sont de plus en plus nombreux, ça va être difficile. Enfin, c'est à étudier. J'en prends acte.

Après, vous me parlez des tarifs qui ont augmenté. La déchèterie métropolitaine a bénéficié, en 2021 — puisque c'est le rapport 2021 —, d'une restructuration complète. Il a fallu une mise aux normes environnementales. On dit tous : « mettez-vous aux normes environnementales », et on s'y met. Mais pour ce faire, il faut de l'investissement. Quand on décide un taux, c'est pour payer le fonctionnement et l'investissement aussi.

En matière d'incinération, on est exemplaire aujourd'hui. Si on pouvait incinérer plus de 62 %, on le ferait. Elle est là, la solution : incinérer. Quand on voit les dépôts de déchets... Je suis natif du centre Var. Cannet-des-Maures, ce n'est pas un bon exemple. Dès que j'ai pu supprimer la poubelle de Pignans, je l'ai fait. Cette poubelle brûlait, c'était comme ça, on la voyait brûler et on disait : « ce n'est pas grave, c'est la poubelle qui brûle ». On a vécu tout ça, et on a vécu les progrès qui ont été faits. C'est la raison pour laquelle l'incinération est une bonne chose.

Quand il y a des coûts de fonctionnement et d'investissement, oui, on peut toujours faire mieux. On peut essayer de trouver des améliorations sur le coût, mais on est meilleur que Montpellier, Lille, Marseille, et on est plus mauvais que d'autres. C'est en fonction des investissements et du fonctionnement.

Quand on passe deux fois pour la collecte, c'est à la demande des citoyens qui nous disent : « venez ramasser nos poubelles ». Ils les laissent dehors. Beaucoup ne sont pas respectueux. Hélas ! Ce sont des problèmes qui sont récurrents. Vous me dites : « puisque vous êtes le Maire, trouvez des solutions ». Oui, toujours plus d'incinération. La solution est là. On est équipé. On a mis aux normes nos équipements et ça a coûté de l'argent. Après, on verra. Si on peut baisser les taux, croyez-moi, on le fera en fonction du coût. Il faut toujours additionner les deux colonnes, A et B.

Il y a des endroits où on est meilleurs que d'autres, et il y a des endroits où ça coûte plus cher que d'autres. Peut-être qu'il y a plus de déchets à Toulon qu'ailleurs, allez savoir ! En attendant, il faut faire en sorte de ne pas être déficitaire. D'une manière ou d'une autre, c'est toujours le citoyen qui paie.

Mme BRUNEL :

Merci. Pour rebondir, je ne vous parlais pas du centre-ville qui relève d'une problématique particulière. C'est pour ça que je proposais d'envisager une expérimentation dans des zones à faible densité, de façon à séparer les problèmes.

D'autre part, vous dites que l'augmentation du taux global des déchets est constante, sauf que dans cette augmentation du taux global, il y a du tri maintenant, et la valorisation des déchets recyclés est en augmentation, tandis que celle des déchets ménagers ne bouge pas. D'où ma proposition de limiter la fréquence sur ce type de collecte-là, puisqu'il y a du sens, il me semble, compte tenu du fait qu'elle n'augmente pas et qu'elle a plutôt tendance, au contraire, à se tasser.

Enfin, vous n'avez pas répondu sur la question des biodéchets. L'incinération, oui, mais la stratégie la plus vertueuse, c'est la valorisation des déchets. Qu'en est-il de ce côté-là ? Quelles pistes sont exploitées, notamment du côté du tri à la source des biodéchets ?

M. FALCO :

Valoriser, on le fait, puisqu'on fournit une énergie de cité à partir de l'incinération.

Mme BRUNEL :

C'est une partie, mais il y a d'autres façons de valoriser.

M. FALCO :

C'est une partie. Je ne vous dis pas qu'on est parfait, mais on y travaille. Par exemple, je crois que les quartiers de La Beaucaire et la cité Berthe sont alimentés par l'énergie incinérée.

Mme BRUNEL :

C'est une des possibilités, ce n'est pas la meilleure.

M. FALCO :

Il y en a certainement d'autres. La meilleure des possibilités, c'est le citoyen, le bon sens. Ecoutez, j'habite dans un collectif où il y a les poubelles jaunes, grises, marron. Je constate en passant devant tous les jours que dans la poubelle jaune, il y a des poubelles qui n'ont pas à y être. Les gens ouvrent et ne s'occupent pas de savoir si la poubelle est jaune ou grise. Après, il faut trier. Ça a un coût, tout ça.

Mme BRUNEL :

C'est pourquoi je vous parlais, avec l'obligation de 2024, d'une campagne de sensibilisation. Il me semble que c'est quand même nécessaire de parler à la population.

M. FALCO :

Vous avez raison, mais là, on est sur 2021, on ne fait pas de prospective, c'est l'analyse du rapport.

Mme BRUNEL :

Mais non, je regrette, dans le rapport, il est fait mention de la réforme de 2024, de la loi et des obligations auxquelles elle nous contraindra. Ça figure bien dans le rapport. En revanche, il n'y a aucune piste de direction. Et vous avez sans doute des éléments à nous apporter.

M. FALCO :

Tout à fait ! On essaie de s'améliorer journallement.

Albert, en premier.

M. TANGUY :

Monsieur le Maire, merci. Pour répondre à cette question, le SITTOMAT est en train de mettre en place un comité de pilotage, justement, sur les biodéchets, pour être prêts au 31 décembre 2023, enfin au 1^{er} janvier 2024.

M. FALCO :

Avant 2024.

M. TANGUY :

Concernant la valorisation des déchets, le SITTOMAT également a acheté un terrain pour créer sa propre usine de valorisation des déchets, plastiques et autres.

M. FALCO :

Merci. Voilà une des réponses que vous attendiez.

Momo.

Ce n'était pas l'objet du rapport, mais puisque vous en parlez, on vous répond. C'est pour ça que je ne l'avais pas préparé, ça.

M. MAHALI :

Pour compléter, Madame BRUNEL, concernant les biodéchets, bien évidemment, l'échéance de 2024 est prise en considération par le SITTOMAT, mais également par les services de la Ville.

Sur le principe, bien évidemment, on vous rejoint. Ça ne peut être qu'une bonne chose, la valorisation des biodéchets. Voilà un autre sujet où la mise en œuvre de cette obligation va s'avérer compliquée. Les services de la Ville de Toulon, notamment, réfléchissent là-dessus, notamment parce que notre collègue Albert vous a indiqué que le SITTOMAT avait déjà amorcé la réflexion.

Le problème va se poser avant la collecte : au dépôt. Monsieur le Maire vous l'a indiqué, ne serait-ce que pour les déchets en carton, papier et verre, on a des problèmes dans les bacs, on n'a pas les bons déchets. Ça veut dire que quand on n'a pas les bons déchets au moment de la collecte, on parle notamment du SITTOMAT, mais il y a d'autres intervenants locaux et métropolitains, ils ne peuvent pas valoriser ces déchets-là, et ça part à la poubelle, tout simplement. C'est le premier point.

Deuxième point, vous allez prendre par exemple la haute ville de Toulon. On avait déjà eu des difficultés, tout simplement, à mettre en place le dépôt de tout ce qui est papier, verre, etc. au regard de la configuration de ce quartier, notamment. Sur les biodéchets, on parle de matières...

Mme BRUNEL :

Putrescibles.

M. MAHALI :

On va les mettre où ?

Mme BRUNEL :

C'est effectivement pour cela qu'il faut anticiper. C'est justement le motif de ma question.

M. MAHALI :

Madame BRUNEL, ne vous inquiétez pas, on ne va pas faire état au quotidien de tout ce qu'on anticipe et de tout ce qu'on travaille dans les services, mais je vous le confirme...

Mme BRUNEL :

Je vous demande des réponses.

M. MAHALI :

On y travaille sérieusement, parce qu'on sait qu'on a cette échéance en 2024. Mais ce n'est pas si simple que ça. Sur le principe, on vous rejoint.

Mme BRUNEL :

Personne n'a dit que c'était simple. Il est nécessaire d'anticiper et de faire cette campagne de sensibilisation. Vous venez de me donner raison.

Concernant le fonds de l'ADEME, je ne sais pas...

M. FALCO :

C'est vrai, il n'y a pas de raison qu'on ne vous donne pas raison quand vous avez raison. Vous n'avez pas tort.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie.

M. FALCO :

On y travaille ensemble. C'est ça, la démocratie. On écoute, on entend. Vous savez, les propositions faites pour améliorer la vie des gens, qu'elles viennent de droite, de gauche ou du centre sont toujours des propositions bonnes à entendre. Après, c'est à nous de décider en fonction des solutions et des budgets qu'on a. On ne vous a pas dit que ce que vous avez dit était hors sujet. C'est complètement le sujet. La seule chose qu'on vous a précisée, c'est qu'on parlait du rapport 2021 et pas de la prospective pour 2024, mais on la fait, mes collègues la font.

Mme BRUNEL :

Comme je vous l'ai dit, c'est noté dans le rapport.

M. FALCO :

Mes collègues qui siègent dans les différentes commissions le font, au SITTOMAT.

Amaury.

M. CHARRETON :

Juste un petit point : la valorisation des déchets, c'est, comme on l'a dit, pour chauffer des milliers de logements, mais c'est aussi pour produire de la bioénergie. Le SITTOMAT est exemplaire. Avec lui, on produit l'équivalent de presque 20 % de la consommation énergétique de l'ensemble de la Ville de Toulon. La moyenne régionale est à moins de 10 %. La valorisation des déchets, c'est aussi la production de bioénergie réinjectée dans le réseau électrique.

M. FALCO :

Écoutez, c'était un bon débat.

Erick. On va laisser parler celui qui est désigné pour nous représenter.

M. MASCARO :

Je voulais compléter aussi par rapport aux biodéchets. Effectivement, la Métropole travaille sur le sujet ardemment, puisque pas plus tard que la semaine prochaine aura lieu une conclusion des travaux qui ont été engagés par la Métropole avec l'ADEME. La Métropole a été accompagnée par l'ADEME dans une démarche qui s'appelle « ConcerTO ». Ces conclusions auront lieu le 2 février après-midi, à la suite d'ateliers qui ont eu lieu pour travailler, justement, sur la collecte et la valorisation des biodéchets.

Effectivement, la collecte et la valorisation des biodéchets sont une compétence du SITTOMAT. On a trois acteurs qui sont importants : la Métropole, le SITTOMAT et les collectivités. Ce travail-là a été élaboré. Le SITTOMAT a engagé une réflexion avec un bureau d'études pour travailler sur cette valorisation des biodéchets. Tant mieux si un terrain a été trouvé. La difficulté de notre territoire, c'est de trouver du foncier.

M. FALCO :

C'est de trouver le terrain. Je suis heureux de l'entendre. Que ce soit pour les déchets ou pour autre chose, la difficulté, c'est le foncier.

M. MASCARO :

Il y a deux aspects à la valorisation des biodéchets...

M. FALCO :

Mais on est heureux d'avoir la commune que nous avons, parce que c'est la plus belle de France. On dit tous la même chose. C'est comme nos enfants, ce sont les meilleurs. Ils sont comme ils sont, avec chacun des caractères différents, ils ont de bonnes notes ou de mauvaises notes, mais on ne dit jamais qu'ils ne sont pas bons.

Mme BRUNEL :

Ça signifie donc, sans doute, puisque vous avez travaillé avec l'ADEME, que vous avez mobilisé le fonds en question spécifique sur ces biodéchets. Vous me le confirmez ?

M. MASCARO :

Oui.

Mme BRUNEL :

Merci.

M. FALCO :

Alors, mes chers collègues, il faut prendre acte.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte.

— *M. le Maire procède au vote* —

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'article 02.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

02.5.02

Désignation des représentants de la Ville de Toulon au sein de la commission de suivi de site pour le dépôt essences marines des arènes

M. FALCO :

Robert, tu poursuis.

M. CAVANNA :

Mes chers collègues, les services de l'Etat ont décidé la création d'une commission de suivi de site concernant le dépôt des essences marines des arènes. Dans le cadre de cette commission de suivi, il nous appartient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder à main levée.

M. FALCO :

A main levée. Je propose donc Monsieur Amaury CHARRETON et Monsieur Denis GUTIERREZ.

Les arènes, vous savez que c'est de propriété de la Marine Nationale et du ministère des Armées.

On nous propose deux représentants. C'est avec plaisir qu'on va proposer la désignation d'Amaury CHARRETON et de Denis GUTIERREZ. Les suppléants étant Josée MASSI et Yannick CHENEVARD.

Favorable ? Défavorable ? Abstention ? Ils sont désignés, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 02.5.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

MEDIATHEQUES

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
4^{ème} Adjoint au Maire

04.2.01

Adhésion au Collectif de Bibliothécaires et d'Intervenants de l'Action Culturelle et signature de la convention de partenariat en vue du don et du transfert d'ouvrages des bibliothèques de la Ville de Toulon vers des bibliothèques étrangères ayant besoin de développer leurs fonds en langue française

M. FALCO :

Ça tombe bien. Des armées, on en vient à l'Amiral TAINGUY.

Amiral, vous avez la parole.

M. TAINGUY :

Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas pour parler militaire, mais on vous propose d'autoriser l'adhésion au collectif de bibliothécaires et d'intervenants de l'action culturelle, qui est un collectif permettant de transférer des livres usagés dont nos bibliothèques n'ont plus besoin à des fonds documentaires de bibliothèques étrangères. Ça permet de faire une action, à mon avis, tout à fait salubre pour les francophones de différents pays du monde, plutôt que retrouver ces livres à la poubelle ou au pilon comme ça peut se faire. C'est une adhésion très modeste : 150 euros par an pendant quatre ans.

M. FALCO :

Nous avons plus de 100 000 ouvrages dans nos différentes bibliothèques. C'est intéressant de pouvoir conserver les livres anciens.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 04.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

PROPRIETES FONCIERES

Rapporteur : Madame Virginie PIN,
5^{ème} Adjointe au Maire

05.2.01

Signature de l'acte authentique, entre la Commune de Toulon et Monsieur JEBAHI Karim, d'une parcelle cadastrée CZ 543p sise Avenue Général Gouraud cédée au prix de 12 000 €

M. FALCO :

Virginie, le foncier.

Mme PIN :

Merci, Monsieur le Maire. La commune est propriétaire d'une parcelle sise avenue Général Gouraud. Une partie de cette parcelle est affectée à l'usage du public, et notamment des containers de tri sélectif. Le reste de la parcelle, en revanche, est clôturé et n'a aucune utilité pour le public. Le propriétaire mitoyen de cette parcelle, Monsieur JEBAHI, a proposé de l'acquérir.

Les Domaines l'ont évaluée à 15 000 euros. L'acquisition se fera dans une marge de négociation raisonnable à 12 000 euros. Le reste de la parcelle sera ultérieurement cédé à la Métropole pour les besoins d'aménagements de la voirie.

M. FALCO :

C'est 150 m².

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 05.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,
11^{ème} Adjointe au Maire

11.1.01

Attribution de subventions à 8 associations relevant de la Direction Education Jeunesse

M. FALCO :

Valérie, la jeunesse.

Mme MONDONE :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit avec cette délibération d'attribuer des subventions de fonctionnement à différentes associations qui proposent des activités relevant de la jeunesse.

Pour la majorité d'entre elles, c'est une reconduction, sauf pour deux associations :

- Le Jour se lève : il y a une petite augmentation, parce qu'ils nous ont proposé une activité intergénérationnelle,
- Et Squadr'Avenir, qui est une jeune association que nous n'avons pas soutenue au début. Ils ont fait un petit peu leurs preuves, et nous avons décidé de les soutenir. Ils accueillent des adolescents sur le secteur du Grand Jonquet.

Un montant total de 22 500 euros.

M. FALCO :

On vous fait confiance, chère Madame, avec tout votre conseil pour gérer au mieux la jeunesse. Si le jour s'est levé, on doit y être favorable.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

SPORT

Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
14^{ème} Adjoint au Maire

14.1.01

Attribution de subventions à 28 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2022-2023 et signature des conventions de subvention et de partenariat financier avec l'association ASC LE LAS FUTSAL et l'Union Nationale du Sport Scolaire

M. FALCO :

Laurent, les sports.

M. BONNET :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à 28 associations sportives pour un montant total de 83 300 euros, qui couvrent un nombre très varié et différencié d'activités sportives.

M. FALCO :

Qui est favorable pour soutenir le monde associatif sportif ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

Monsieur GUTIERREZ ne participe pas au vote.

L'article 14.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

14.1.02

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Association au titre du Budget 2023 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention et de partenariat

M. FALCO :

Tu poursuis.

M. BONNET :

La suivante a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Rugby Club Toulonnais pour un montant de 75 000 euros pour la partition n° 1, soit du 1^{er} janvier au 30 juin.

M. FALCO :

On apprendra à nos jeunes talonneurs à bien faire les touches.

M. BONNET :

C'est pour ça qu'on leur donne de janvier à juin, et on verra en juin. Non, je plaisante. Ces deux partitions sont programmées.

M. FALCO :

Je donne la parole à notre supporter.

M. NAVARRANNE :

Merci. C'est aussi l'occasion de saluer, suite à la réunion du comité directeur, les deux coprésidents : Patrice BLACHERE, bien connu, et Olivier ROUARD, qui était aussi déjà dans l'équipe de direction, en espérant que l'issue assez atypique de cette élection au sein du comité directeur donne une poursuite en toute quiétude de ces activités qui touchent les plus jeunes. Le soutien de la Ville à cette partie associative, comme à la partie qui suivra, la partie professionnelle, où là, il y a peut-être encore plus besoin de bien former et de mieux recruter nos talonneurs, est une bonne chose.

Bonne route à ces deux coprésidents, en espérant que la bonne entente permette de continuer ce formidable travail du RCT Association.

M. FALCO :

Quand j'ai parlé de talonneurs, j'ai bien dit que ce n'était pas le Maire qui s'exprimait, mais le supporter.

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas l'élu RN non plus, je confirme.

M. BONNET :

De la même manière, je ne souhaitais pas l'évoquer, parce que je trouvais que ce n'était pas l'endroit, mais vous parlez de l'élection des deux présidents. Petite pensée pour Monsieur MASSARI qui est décédé, ce qui a provoqué cette élection. Je pense que c'est important de le signaler.

Var-Matin a fait un résumé rapide de ce qui semble être une crise au RCT. Je rassure tout le monde : si aujourd'hui il y a deux présidents à l'association du RCT, c'est qu'ils ont tout simplement fait le choix de l'union pour le collectif, de manière très intelligente et apaisée. Je crois que c'était important qu'il y ait d'abord deux projets pour qu'ils se réunissent ensuite.

Pour avoir été un peu plus auprès de la chose, je peux rassurer tout le monde, c'est vraiment un nouveau départ, et malheureusement la disparition de Monsieur MASSARI a peut-être permis à certains de se remettre les idées à l'envers sur l'importance d'être ensemble quand on est dans une association pour le bien des jeunes et la pratique sportive. Vous en parliez. Je me suis permis de préciser.

M. FALCO :

En tout le collectif est toujours plus précieux que la division, notamment au rugby. Si on ne joue pas collectif, on ne peut pas gagner.

Je signale que Madame DEPALLENS et Monsieur BONNEFOY ne participent pas au vote, mais restent dans la salle.

Qui est favorable à cette subvention ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame DEPALLENS et Monsieur BONNEFOY ne participent pas au vote.

L'article 14.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

14.1.03

Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société Anonyme Sportive Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2023 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention et de partenariat

M. FALCO :

Laurent, tu poursuis.

M. BONNET :

Cette fois-ci, nous passons à la partie professionnelle pour un montant de 100 000 euros en attribution à la SASP (Société Anonyme Sportive) du Rugby Club Toulonnais pour le budget 2023.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame DEPALLENS ne participe pas au vote.

L'article 14.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
20^{ème} Adjoint au Maire

20.3.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

C'est Erick qui clôture avec la demande d'autorisation d'urbanisme.

M. MASCARO :

Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de demandes d'autorisation d'urbanisme pour la rénovation complète du stade Fernandez qui accueillera des associations du quartier, avec également la création d'un *club house*.

Enfin, la deuxième autorisation concerne le gymnase des Pins d'Alep avec une mise en accessibilité et le remplacement du sol sportif.

M. FALCO :

Vous voyez, avant de passer la parole à Monsieur, le stade Fernandez, c'est une association qui privilégie les jeunes. Je suis heureux. Je ne vais pas voir que le RCT. J'étais dimanche au stade Fernandez, je regardais un match. Il y avait des jeunes partout. Ça jouait au foot, au rugby. C'est un club qui n'a pas des aides extraordinaires. On aide. La meilleure des preuves, c'est qu'on leur donne des stades, des pelouses synthétiques. En l'occurrence, l'objet, c'est de leur permettre d'avoir, sur la future partie construite, leur Maison des associations.

Ce sont des gens qui font un travail remarquable pour les jeunes. J'étais surpris de voir le nombre d'adhérents qu'ils avaient, au-delà de l'équipe première au rugby, mais surtout tous ces jeunes.

Là aussi, on a fait des efforts énormes pour améliorer les installations du stade Fernandez. Là, on s'attaque au dernier morceau, c'est-à-dire la Maison des associations.

Et surtout, ça va permettre de libérer un espace vert qui n'est pas négligeable, qu'on va pouvoir ouvrir pour les gens au Mourillon. Ça fera un espace vert supplémentaire. On créera un petit jardin.

Vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci. Je vais donc récidiver sur la partie rugbystique. C'est une belle satisfaction de voir que cette maison qui a un style particulier, qui était une empreinte particulière dans ce quartier, qui un temps a été cherchée à la cession, la Ville l'avait mise en vente assez légitimement, parce qu'il n'y avait pas forcément de projet à ce moment-là, se retrouve finalement dans une autre vocation.

Ce sera la disparition du chapiteau traditionnel qui était celui du *club house* éphémère du club de rugby du Mourillon, qui est un club très particulier. C'est une spécificité toujours assez incroyable. Dans ce périmètre de la Ville, on voit plus souvent des shorts et des maillots du club du quartier que du club de la Ville tellement l'empreinte de ce club est particulière, et se base, certes, sur des résultats et des matchs de l'équipe première, dont la réputation a toujours été d'être très crainte par les autres, mais surtout par les petits.

Effectivement, ils ont un taux très important de bénévoles. Ce lieu qui va impulser pour l'association une nouveauté, qui va être de la gestion d'un lieu particulier et ouvert au public, n'en doutons pas, avec cet esprit familial et convivial qui touche le club, ce sera aussi pour le quartier un pôle d'attraction qui est décorrélié du Mourillon en tant que tel, c'est plutôt l'entrée dans la Serinette avec la cité Mireille à côté, mais peut-être un point d'attrait et de vie particulier qui va permettre de redonner beaucoup de visibilité à ce beau club.

Merci.

M. FALCO :

On a parlé du stade Fernandez, il faut aussi parler du gymnase des Pins d'Alep qui va être rénové totalement et mis en accessibilité. Gymnase après gymnase, on essaie de donner aux citoyens, aux jeunes, aux moins jeunes, la possibilité de faire du sport. C'est une bonne chose. Les Pins d'Alep, c'est un gymnase de quartier particulier qui méritait d'être rénové.

Laurent.

M. BONNET :

Juste pour préciser, même si nous nous félicitons de l'action de l'USM et que nous apprécions leurs valeurs, la maison l'Orient puisque la villa l'Orient est le nom historique de cette maison — ne sera pas en gestion par l'USM, attention ! Elle reste propriété de la Ville, mise à disposition par convention de l'USM pour grande partie, du fait de l'importance de l'association par son nombre d'adhérents, mais d'autres associations également qui peuvent être utilisatrices du stade, ou en mutualisant sur certains temps, de manière à retrouver vraiment ce point de convergence qu'est le stade Fernandez entre le quartier Lamalgue, peut-être même le quartier de la Rode qui n'est pas si loin, puisqu'on retrouve beaucoup de pratiquants qui viennent de la Rode, et au-delà. C'est vrai que c'est un vrai point de convergence. La Ville, Monsieur le Maire a souhaité que cette maison soit vraiment un point de rencontre avec l'USM en point d'orgue, mais la gestion reste municipale.

M. FALCO :

C'est là, comme partout ailleurs. Vous savez, Mayol est mis à disposition du RCT. Il nous appartient. Il appartient à la Ville, aux Toulonnaises et aux Toulonnais. J'ai été sollicité sur Mayol — vous n' imaginez pas — pour dire : il faut le vendre au club. Non, non, non ! Vous voulez jouer, vous voulez la clé ? Elle est là, vous la prenez et vous allez jouer, mais vous la rapportez.

Le Mourillon, comme les autres endroits, c'est du patrimoine sportif toulonnais, et c'est une bonne chose que ça le reste. Dès qu'on cède des stades, il y a des problèmes. Là, on a un œil. On met à disposition. C'est mutualisé, ce qui est une bonne chose.

Qui est favorable à ces deux projets ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 20.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

CLOTURE DE LA SEANCE

M. FALCO :

Je lève la séance, en vous remerciant.

Ah oui ! J'oubliais, excusez-moi. C'est important, en plus ! Pour nous, c'est important. C'est une information. Vous avez le droit de poser des questions en fin de séance, et j'ai aussi le droit de faire des informations en fin de séance.

Est décédée cette semaine Lucile RANDON, qui était Sœur André, qui était née le 11 février 1904 à Alès. Elle avait 118 ans et 341 jours. Elle est partie paisiblement, comme elle le souhaitait, dans son sommeil, le 17 janvier 2023.

Sœur André était en EHPAD à Sainte-Catherine Labouré. Elle était arrivée à Toulon en 2009. Elle a eu une vie exemplaire. Elle a donné sa vie aux autres. Elle était Toulonnaise et doyenne de l'humanité.

Je proposerai lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal de dénommer l'ancienne chapelle de Chalucet, qui est une salle municipale d'exposition aujourd'hui. Je souhaiterais qu'elle s'appelle dorénavant, si le Conseil Municipal est d'accord, la salle « Sœur André RANDON ». Il y aura une séance du Conseil Municipal qui prendra cette délibération.

Je me devais, puisqu'elle est décédée cette semaine, de vous faire cette information aujourd'hui.

Merci. Je lève la séance cette fois.

— La séance est levée à 10 H 33 —

---oooOOOooo---